

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Chocolaterie
 Pâtisserie
 Boulangerie

- Confiserie
 Glacier
 Epicerie fine

- Charcuterie / Traiteur
 Thé / Tisane
 Vins (uniquement pour les exposants Arvinis)

Vous êtes Artisan / producteur Distributeur

Descriptif des produits présentés sur le stand

DESCRIPTIF DES STANDS DISPONIBLES

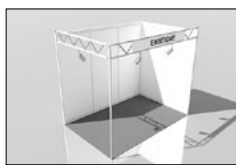

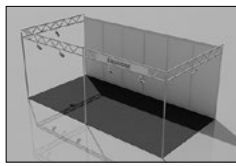
Je participe:	<input type="checkbox"/> du 11 au 14 nov.	<input type="checkbox"/> du 15 au 20 nov.	<input type="checkbox"/> du 11 au 20 nov.
---------------	---	---	---

STAND MODULAIRE

(clé en main)

Sont inclus:

- Parois blanches (2,50 m de hauteur)
- Moquette
- Eclairage (1 spot de LED 7W par 3 m²)
- Electricité (voir ci-dessous)
- 1 bandeau (enseigne)
- Carte de parking pour 1 véhicule
- Taxe déchets
- Montage et démontage

		Prix unitaire 4 jours	Prix unitaire 6 jours	Prix unitaire 10 jours	Quantité	Total CHF hors TVA
6m² (1 kW inclus*) Stand d'angle (2 côtés ouverts)				1'700.-
9m² (2 kW inclus*) Stand d'angle (2 côtés ouverts)		1'800.-	2'200.-	2'900.-
18m² (2 kW inclus*) Stand d'angle (3 côtés ouverts)				4'900.-

(*) Installés selon le plan fourni par l'exposant : tout déplacement de prise sera facturé CHF 100.-.

L'électricité est disponible du 10 au 20 novembre 2022

L'augmentation de la puissance et du nombre de jours sont possibles sur demande (prestation payante).

Total stand / Surface hors TVA	Sous-total hors TVA:	CHF
Frais d'inscription obligatoires - offerts pour toute inscription avant le 1 ^{er} août 2022	350.-	CHF
TVA	TVA 7,7 %	CHF
TOTAL COMMANDE T.T.C.	Total	CHF

Un acompte de 20% du montant total de la commande vous sera demandé une fois votre inscription confirmée.

PRESTATIONS TECHNIQUES ET DIVERS

COMMANDES TECHNIQUES

Dès le **15 octobre**, vous recevrez par email le plan avec votre emplacement.

Vous pourrez ensuite passer vos commandes techniques auprès du « Contact Exposant » exhibitorscontact@palexpo.ch.

Pour découvrir nos prestations et leurs tarifs, vous pouvez vous rendre sur www.palexpo.ch/fr/ en choisissant « exposant » puis « shop demo ».

Amenée d'eau

(Merci de cocher la case si vous envisagez de commander une **amenée d'eau**. Cela a une implication sur l'attribution de votre stand.)

INVITATIONS VISITEURS

Des invitations digitales vous seront remises courant octobre.

CARTES EXPOSANTS

Les cartes exposants vous seront remises sur place et à réception du paiement total de votre commande.
(voir Article 10 du règlement)

CONTACTS

Directrice du Cook'n'show

Jennifer Joly

T. +41 22 761 13 82

cooknshow@automnales.ch

CHARTRE DES EXPOSANTS

Cette charte est établie afin de garantir au public une qualité tant au niveau de la variété des produits et des services offerts, des activités de l'exposant présent que des pratiques commerciales. Elle vise à renforcer la qualité, la convivialité et l'authenticité de la foire, propice à la découverte et au commerce. Elle a également pour objet de renforcer et de pérenniser la relation de confiance entre visiteurs et exposants.

Pour permettre aux exposants de bien répondre aux critères de qualité, ceci dans le respect de la branche, du visiteur, et de l'image du Salon, la Direction des Automnales précise ci-dessous divers points et critères, que tous s'engagent à respecter. Chaque exposant confirme son adhésion et son approbation à la présente charte par sa signature sur la demande d'admission.

En tant qu'exposant de COOK'N'SHOW, je m'engage à :

- 1/ disposer d'un **stand aménagé** et décoré avec soin et qualité, comportant un bon éclairage et la raison sociale
- 2/ respecter en tout temps les **horaires d'ouverture** et maintenir le stand totalement ouvert durant ceux-ci, assurer une présence permanente et active sur le stand durant toute la période de la foire et adopter un comportement favorisant la **qualité de l'accueil** des visiteurs
- 3/ respecter les délais de **paiement des factures**, payables net à réception
- 4/ proposer des **prix attractifs** aux visiteurs, si possible sous forme d'offres spéciales « foire », et en aucun cas excéder ceux pratiqués dans les points de vente
- 5/ avoir un **comportement respectueux** vis-à-vis des visiteurs et des autres exposants
- 6/ respecter les **pratiques commerciales** et articles de loi en vigueur sur le marché suisse en proscrivant tout « racolage », ou toute autre méthode de vente agressive ou de nature à induire le visiteur en erreur, ou interpellation de la clientèle hors, depuis ou sur le stand
- 7/ engager du **personnel formé et compétent** sur le stand, avoir un responsable d'équipe qualifié présent en permanence et respecter les normes de droit suisse en matière de droit du travail à l'égard des employés
- 8/ annoncer le **personnel étranger** travaillant sur le stand, pendant le montage, la manifestation et le démontage, auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)
- 9/ garantir la **conformité du produit/service** commandé par le client avec celui livré, et respecter les délais de livraison indiqués au client
- 10/ ne pas introduire de **co-exposants** sans inscription préalable
- 11/ respecter **l'interdiction de fumer**, cigarettes électroniques incluses, dans les halles
- 12/ assurer personnellement la sécurité du stand et des produits exposés, avec la possibilité entre autre de contracter une **assurance** contre l'endommagement, la perte et le vol auprès de Palexpo
- 13/ respecter que seul l'organisateur procède à **l'attribution de l'emplacement** du stand, en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits de l'exposant
- 14/ respecter les **règles de droit suisse** applicables aux contrats avec les consommateurs et soumettre ces contrats à un for juridique en Suisse et au droit suisse
- 15/ **dédouaner** les objets destinés à l'exposition ou à la vente, le matériel d'aménagement des stands, les prospectus, les cadeaux-réclame, etc.



**Les bureaux de douane de Thônex-Vallard ainsi que Ferney-Voltaire sont fermés le dimanche.
Tous les bureaux de douane côté France seront fermés le 11 novembre 2022.**

Par sa signature, l'exposant ou le co-exposant confirme avoir pris connaissance du **Règlement des Automnales** et du **Guide des bonnes pratiques pour les exposants**, et de la **Charte des exposants**.

L'exposant ou le co-exposant déclare en accepter toutes les clauses sans réserve.

Lieu et date

Timbre et signature